

**SESSION 2022**

---

**Concours externe  
Concours interne  
Troisième concours**  
Inspecteur de la jeunesse et des sports  
**I J S**

**Troisième épreuve écrite d'admissibilité**

**Composition**  
**Droit et fonctionnement des associations**

Candidats au concours externe : Épreuve optionnelle – choix à l'inscription

Candidats au concours interne et troisième concours :  
Épreuve optionnelle pour les candidats ayant composé sur le « droit public » lors  
de la deuxième épreuve écrite d'admissibilité – choix à l'inscription

**Durée : 4 heures**

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P**

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

**Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.**

### Concours externe

Concours

1JSE

Spécialité/discipline

DFA

Epreuve

103

Matière

8650

### Concours interne

Concours

1JSI

Spécialité/discipline

DFA

Epreuve

103

Matière

8650

### Troisième concours

Concours

1JSV

Spécialité/discipline

DFA

Epreuve

103

Matière

8650

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1<sup>ère</sup> page de la copie

**Les conséquences de la Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, sur la vie des associations.**

